

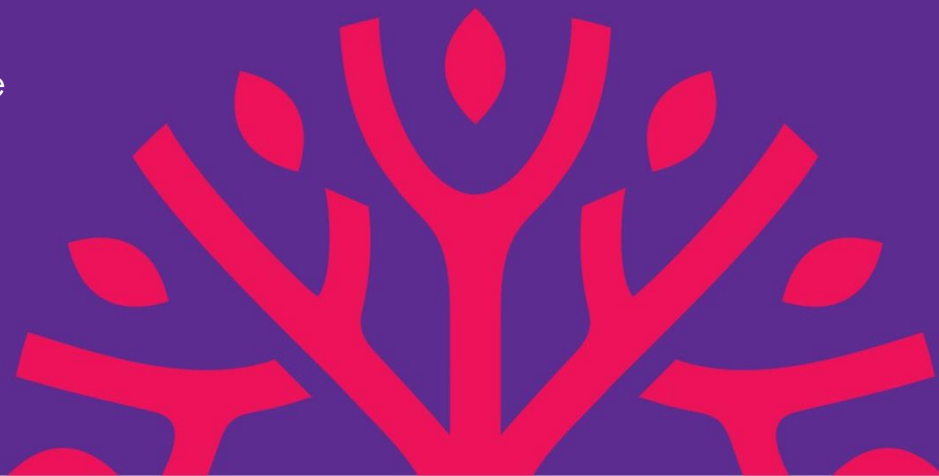


Évaluation de la recherche

VAGUE C ATELIER THÉMATIQUE RECHERCHE

Eric Saint Aman
Directeur du département
d'évaluation de la recherche

Novembre - décembre 2021



1 – MISSIONS DU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE



DEUX MISSIONS

1. **Évaluer les entités de recherche**, y compris leurs équipes internes. Parmi ces entités : UR, UMR, OSU, MSH etc.
2. **Produire des synthèses recherche :**
 - a) d'établissement notamment pour contribuer à l'évaluation de la politique recherche des établissements ;
 - b) d'organisme pour contribuer à l'évaluation des organismes ;
 - c) disciplinaires au niveau national.

PRODUCTION DU DEPARTEMENT POUR LA VAGUE C

528 entités (213 SHS, 158 ST et 157 SVE) à évaluer pour la vague C : dont 6 OSU et 8 MSH.

52 % d'UMR.

L'évaluation des SF est exceptionnelle et fera l'objet d'une concertation entre leurs tutelles et le Hcéres.



528 rapports d'entités

18 synthèses recherche d'établissement

3 synthèses disciplinaires nationales

2 – ÉVALUATION DES ENTITÉS DE RECHERCHE

Loi du 24 décembre 2020 (LPR) : « Émettre des appréciations motivées sur la qualité des résultats obtenus par les établissements et les structures évalués. Ces appréciations précisent leurs points forts et faibles, et s'accompagnent de recommandations. »



OBJECTIFS PRINCIPAUX

1. Améliorer l'aide apportée aux différents acteurs :

- Les directeurs et personnels des unités de recherche ;
- Les établissements et organismes, tutelles des unités ;
- L'État et les collectivités territoriales.

2. Donner plus de place à de nouveaux enjeux de la recherche :

- L'intégrité scientifique ;
- La science ouverte ;
- Le respect de la *San Fransisco Declaration on Research Assessment (DORA)* ;
- Le développement durable ;
- L'inscription de la science dans la société.

3. Simplifier le référentiel existant, en le recentrant sur la dimension *ex post* de l'évaluation. Le rendre aussi plus clair et plus maniable.

4. Homogénéiser sa terminologie et sa structuration au bénéfice de l'évaluation intégrée.

LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR

Un référentiel qui trouve un équilibre entre des visées complémentaires :

- Permettre une **appréciation relative et contextualisée** des résultats des unités de recherche, tenant compte de leur environnement institutionnel et territorial, des possibilités qu'il offre, des difficultés qu'il comporte, et de l'**efficience** avec laquelle ces UR en tirent le meilleur parti dans leurs activités.
- Permettre d'évaluer les résultats de ces mêmes unités de recherche en appréciant le **degré de reconnaissance, régional, national, international**, que leur vaut leur activité, et en identifiant celles qui, par leurs **performances**, se distinguent **au niveau mondial**.

LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR

Un référentiel composé de quatre domaines d'évaluation :

- D1. Profil, ressources et organisation de l'unité,
- D2. Attractivité,
- D3. Production scientifique,
- D4. Inscription des activités de recherche dans la société.

Ce référentiel n'intègre pas de domaine consacré au projet, mais l'évaluation examinera si « L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique ».

Cependant, dans le cas d'une **restructuration majeure** (fusion, scission), à la demande des tutelles, le comité d'experts pourra apporter des recommandations sur le projet.

Les établissements concernés doivent prendre contact, dès à présent, avec la direction du DER.

LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR

Des domaines déclinés en une série de références :

- D1 : 3 références relatives à l'**adéquation** de la **politique recherche** de l'unité avec son **potentiel** humain, ses moyens financiers et logistiques, et avec les pratiques responsables en matière de ressources humaines, de sécurité, et d'empreinte environnementale.
- D2 : 4 références portant sur le **rayonnement** scientifique de l'unité, sur la qualité de sa politique d'encadrement et d'accueil, sur sa **capacité** d'obtenir des financements sur appels à projets compétitifs, et sur la **qualité** de ses équipements et de leur gestion.
- D3 : 3 références touchant aux aspects **qualitatifs, quantitatifs et éthiques** de la production scientifique.
- D4 : 3 références portant sur les **interactions** de l'unité avec les acteurs du monde non-académique, sur les produits de sa recherche à destination des **acteurs socio-économiques** et sur les **interventions** de ses personnels dans la **sphère publique**.

LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR

Des références explicitées par un ensemble de critères :

- Les critères, qui précisent la façon dont les références se traduisent dans l'autoévaluation, permettent à l'unité évaluée de produire les données nécessaires à l'élaboration de son propre diagnostic sur ses activités et ses résultats.
- Ils permettent ensuite aux experts de proposer leur propre appréciation du bilan d'activités de l'unité.

3 – LE DOSSIER D'AUTOÉVALUATION



UN DOSSIER COMPOSÉ DE QUATRE ÉLÉMENTS

1. un fichier texte intitulé « **Document d'autoévaluation** » (DAE) portant sur le bilan, avec une dimension prospective ;
2. un fichier tableur Excel « **Données de caractérisation** » portant sur le bilan du contrat en cours ;
3. un fichier tableur Excel « **Données de production et d'activités** » portant sur le bilan du contrat en cours ;
4. un **portfolio** composé d'un ensemble d'éléments que l'unité juge représentatifs de ses activités.

LE PORTFOLIO : SUPPORT D'UNE ÉVALUATION QUALITATIVE

Le nombre d'éléments du portfolio varie en fonction de la taille :

a) de l'unité, si l'unité est mono-équipe :

Unité de petite taille (moins de 19 permanents) : 5 éléments dont au minimum 2 publications ; ... ; Unité de grande taille (40 personnes ou plus) : 11 éléments dont au minimum 5 publications.

b) de chacune des équipes, si l'unité est pluri-équipe :

Équipe de très grande taille (plus de 15 permanents) : maximum 7 éléments, dont au minimum 3 publications ; ... ; ... ; Équipe de petite taille (moins de 4 permanents) : 3 éléments dont 1 publication.

ÉVOLUTIONS DU DAE PAR RAPPORT À LA VAGUE C 2016-2017

1. Création d'une partie « Profil d'activités ».

Décliné à l'échelle de l'unité ou de ses équipes, le profil définit les grandes catégories d'activités privilégiées.

2. Création d'une partie « Environnement de recherche ».

L'unité présente synthétiquement les structures de recherche et de valorisation dans lesquelles elle est impliquée, à l'échelle de l'établissement ou du site.

3. Création d'une partie « Prise en compte des recommandations du précédent rapport ».

L'unité expose des actions entreprises pour mettre en œuvre les recommandations du précédent rapport d'évaluation.

4. La trame du document d'autoévaluation DAE suit exactement le référentiel.

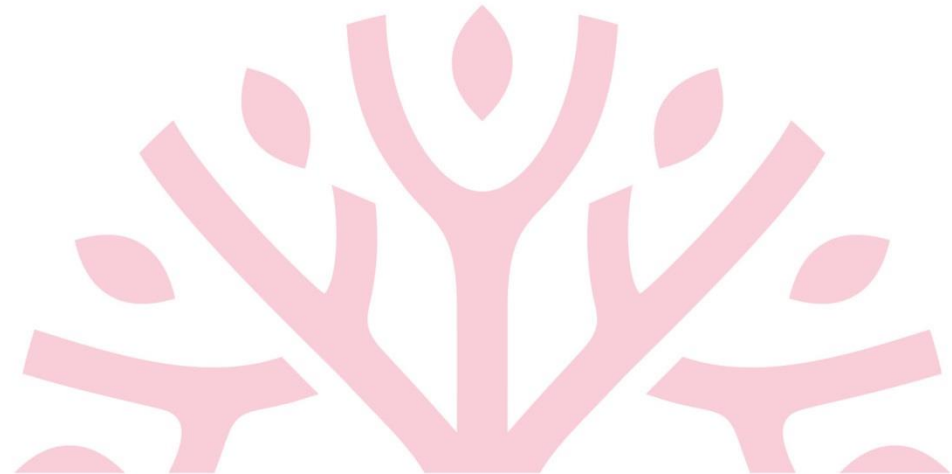
5. Possibilité d'ajouter des documents ayant valeur de preuve (documents complémentaires).

LE PROFIL D'ACTIVITÉS

L'unité se positionne selon sept grandes catégories d'activités (100 points à répartir) :

- **Administration** de la recherche (responsabilité de pilotage de la participation à des instances etc.).
- **Dissémination** de la recherche (partage de connaissances avec le grand public, médiation scientifique, interface science/société).
- **Encadrement** de la recherche (implication au niveau D ainsi que dans le suivi de projets post-doctoraux).
- Contribution à l'adossement d'**enseignements innovants** à la recherche (EUR, SFRI, etc.).
- **Expertise technique** (pouvoirs publics aux niveaux national et régional, entreprises, instances internationales (FAO, OMS, ...)).
- **Recherche.**
- **Valorisation**, transfert, innovation.

4 – LE PROCESSUS



LE NOUVEAU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Des principes qui demeurent :

- Une évaluation par les **pairs, collégiale**, à laquelle participent les **instances** d'évaluation des personnels : CNU, CoNRS, CSS Inserm, Inrae, etc.
- Une évaluation fondée sur une **autoévaluation** préalable des entités évaluées.
- Une évaluation **transparente, impartiale et contradictoire**.

LE NOUVEAU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Des évolutions notables :

- La constitution de 20 panels d'experts (6 en ST, 7 en SHS, 7 en SVE) prenant les panels de l'ERC pour modèle.
- Les experts des panels :
 - sont sélectionnés par un conseil scientifique à partir d'une présélection du Hcéres, faisant suite à un appel à candidature,
 - sont recrutés pour trois ans et renouvelables par tiers,
 - constituent le « noyau dur » des comités d'évaluation, lesquels seront complétés par les experts institutionnels (CNU, CoNRS, CSS...) et, selon les besoins, par des rapporteurs extérieurs ou des experts complémentaires.

LE NOUVEAU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Des évolutions notables :

- Le renforcement de l'évaluation qualitative de la production scientifique à partir du Portfolio.
- Le dialogue avec les tutelles en amont : points d'attention UR (dont restructurations d'unités), visites sur site, évaluation des fédérations.

LE NOUVEAU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Des évolutions notables

- La liste des questions envoyée aux directeurs d'unité 15 jours avant la phase d'entretiens avec le comité.
- La mise en place d'un nouveau dispositif d'échanges avec l'unité : des entretiens, au spectre étendu, en visioconférence.
 - avec les tutelles, pour qu'elles puissent exposer leur politique à l'égard de l'unité,
 - avec le directeur de l'unité, les chefs d'équipe, les responsables des plateformes, pour qu'ils puissent répondre aux questions du comité d'experts,
 - avec les personnels ou leurs représentants,
 - avec des partenaires extérieurs, partenaires du monde socio-économique, membres du SAB, etc.

5 – LES SYNTHÈSES « RECHERCHE »



SYNTHÈSES « RECHERCHE » D'ÉTABLISSEMENT

1. Elles proposent à la fois une **caractérisation** de la recherche de l'établissement (incluant un volet sur l'implication des organismes) et une **analyse des résultats** de l'évaluation des entités de recherche. Elles peuvent être adaptées en fonction du dialogue amont avec les établissements.
2. Elles prennent en considération les **objets non évalués** (labex, IHU, pôles de compétitivité, etc.) et bénéficient d'une **analyse bibliométrique** de l'OST.
3. Elles sont destinées :
 - aux experts en charge de l'évaluation de la politique recherche des établissements dans le cadre de l'évaluation **intégrée**,
 - aux établissements, aux organismes de recherche, à la DGRI et aux collectivités territoriales (DRARI, Régions).
4. Elles sont rendues publiques.

6 – LE CALENDRIER



LE CALENDRIER

- 1. De mi-novembre à mi-décembre 2021** : ateliers thématiques
Recherche sur site
- 2. Janvier - février 2022** : dialogue amont entre le département d'évaluation de la recherche du Hcéres, les VP recherche et VP valorisation, en vue de la synthèse recherche.
- 3. Mars - mai 2022** : prise de contact du conseiller scientifique avec le directeur d'unité : concertation sur la date d'entretien avec l'UR.
- 4. 15 juin 2022 au plus tard** : dépôt des dossiers d'autoévaluation UR et des points d'attention, le cas échéant, par la tutelle « dépositaire » sur la plateforme PELICAN.

LE CALENDRIER

5. Septembre 2022 : début des échanges du comité d'experts avec les unités de recherche successivement dans l'ordre des sites suivants :

- Champagne-Ardenne : 5-16 septembre
- Lorraine : 12-30 septembre
- Alsace : 3-28 octobre
- Aix-Marseille Provence Méditerranée : 24 octobre - 16 décembre
- Côte d'Azur : 5 décembre - 13 janvier
- Bourgogne, Franche-Comté : 2 janvier - 3 février
- Centre Val de Loire : 9 janvier - 17 février
- Corse : 30 janvier - 17 février
- Outre-Mer : 6-17 février

CONTACTS

Éric SAINT-AMAN	Directeur	eric.saint-aman@hceres.fr
Astrid LANOUE	Chef du département	astrid.lanoue@hceres.fr
Marie-Laure TAILLIBERT	Chargée de mission administrative	marie-laure.taillibert@hceres.fr

SERVICE ÉVALUATION DES ENTITÉS DE RECHERCHE

Sophie DE BENTZMANN	Conseillère Scientifique Coordinatrice SVE	sophie.de-bentzmann@hceres.fr
William BERTHOMIÈRE	Conseiller Scientifique Coordinateur SHS	william.berthomiere@hceres.fr
Olivier BONNEAU	Conseiller Scientifique Coordinateur ST	olivier.bonneau@hceres.fr

SERVICE ÉVALUATION DES POLITIQUES RECHERCHE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE ET DES ORGANISMES

François CURY	Conseiller Scientifique Coordinateur	francois.cury@hceres.fr
Georges DURRY	Conseiller Scientifique Coordinateur	georges.durry@hceres.fr

Pour toute question : DIR.DER@HCERES.FR



[hceres.com](https://www.hceres.com)

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)